

**Document 1 : PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 AVRIL 2024**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le Neuf Avril à Vingt heures, le conseil municipal dûment convoqués s'est réuni à la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur LARRIEU Jacques, Maire.

Etaient présents : LARRIEU Jacques, MULQUIN Corinne, CORREIA Alexis, BARBAN Alexandre, DALES Caroline, DABE Bernadette, BROSSAS Philippe, LACROUTS Michel, FORCET Ophélie, LACABE Frédéric, GAUDIN Billy, BUSQUET FREYSSELINAS Sandrine

Excusés : CHARDON Pierre (pouvoir donné à MULQUIN Corinne), BETON Florian (pouvoir donné à LACROUTS Michel)

Alexis CORREIA est désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 MARS 2024 :

Il a été adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023 : COMMUNE - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LELANNE :

Ils sont établis par le percepteur à la clôture de l'exercice.

• **Commune :**

Exercice 2023	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	139 932,31	525 502,71	665 435,02
Dépenses nettes	84 118,95	564 398,66	648 517,61
Résultat de l'exercice			
Excédent	55 813,36		16 917,41
Déficit		38 895,95	

Résultat de clôture de l'exercice 2023 Commune :

	Résultat de clôture 2022	Résultat exercice 2023	Clôture CCAS	Résultat de clôture 2023
Investissement	- 68 426,67	55 813,36		- 12 613,31
Fonctionnement	480 394,12	- 38 895,95	- 1 096,22	440 401,95
TOTAL	411 967,45	16 917,41	- 1 096,22	427 788,64

Ces résultats du percepteur présentés par M. le Maire font apparaître un déficit de 1 096,22 € suite à la dissolution du budget du CCAS, intégré au budget de la commune par la décision modificative n°2 du 30 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

• **Budget annexe Lotissement Lelanne :**

Exercice 2023	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	0,00	55 524,23	55 524,23
Résultat de l'exercice			
Excédent	0,00		0,00
Déficit		55 524,23	55 524,23

Résultat de clôture de l'exercice 2023 budget annexe Lotissement Lelanne :

	Résultat de clôture 2022	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	- 55 524,23	- 55 524,23
TOTAL	0,00	- 55 524,23	- 55 524,23

Adopté à l'unanimité.

EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : COMMUNE – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LELANNE :

- **Commune :**

M. le Maire laisse la parole à Mme MULQUIN Corinne qui présente le contenu du compte administratif pour l'exercice 2023 dans ses résultats globaux puis en détail par chapitre.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	525 502,71	139 932,31
Dépenses	564 398,66	84 118,95
Résultats 2023	- 38 895,95	55 813,36
Reports exercice 2022	479 297,90	-68 426,67
RÉSULTAT CUMULÉ	440 401,95	-12 613,31

Restes à réaliser section Investissement : Dépenses : 136 420€ - Recettes : 90 966€

M. Michel LACROUTS soumet au vote le compte administratif, sans la présence de M. le Maire

Adopté à l'unanimité

- **Budget annexe Lotissement Lelanne :**

M. le Maire laisse la parole à Mme MULQUIN Corinne qui présente le contenu du compte administratif pour l'exercice 2023 dans ses résultats globaux puis en détail par chapitre.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	0,00	0,00
Dépenses	55 524,23	0,00
Résultats 2023	- 55 524,23	0,00
Reports exercice 2022	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ	- 55 524,23	0,00

M. Michel LACROUTS soumet au vote le compte administratif, sans la présence de M. le Maire

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION POUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA COMMUNE :

M. le Maire présente l'affectation des résultats 2023 de la commune.

Le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 38 895,95€
 - un excédent reporté de : 479 297,90€
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **440 401,95€**

- un déficit d'investissement de : 12 613,31€
 - un déficit des restes à réaliser de : 45 454,00€
- Soit un besoin de financement de : **58 067,31€**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2023 : Excédent : 440 401,95€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 58 067,31€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 382 334,64€

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit : 12 613,31€

Adopté à l'unanimité

VOTE DU TAUX DES TAXES : FONCIER BÂTI - FONCIER NON BÂTI - TAXE HABITATION :

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, il est décidé de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Foncier bâti : 35,66%

Foncier non bâti : 45,59%

Taxe d'habitation pour résidence secondaire : 15,83%

Adopté à l'unanimité

EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS 2024 : COMMUNE - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LELANNE :

- **Commune :**

Fonctionnement :

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	252384,64	70 Vente produits	57662
012 Charges de personnel	300000	73 Impôts et taxes	288853
65 Autres charges de gestion courante	170000	74 Dotations et participations	83124
66 Charges financières	3266	75 Autres produits de gestion courante	1200
68 Dotations provisions	1200	042 Immo. Corporelles : travaux en régie	5000
014 Atténuations de produits	8000	002 Excédent reporté	382334,64
042 Dotations amortissements	2508		
023 Virement à la section d'investissement	80815		
	818173,64		818173,64

Investissement :

DÉPENSES		RECETTES	
001 Déficit inv. Reporté	12613,31	021 Virement de la section fonctionnement	80815
16 Emprunts :		1068 Affectation complémentaire	58067,31
* 1641 emprunts	22657	10222 FCTVA RAR :10000€ + 2024 : 4000€	14000
* 16876 emprunts SYDEC	4586	10226 Taxe aménagement	3500
2135/2301 Ecole : Rénovation énergétique - RAR	135000	1321/2301 DETR Ecole - RAR	32665
2135/2305 Eglise - RAR	1420	1321/2301 Fonds vert Ecole - RAR : 36335€ + 2024 : 7165€	43500
2157/2401 Tracteur	110000	1323/2301 Conseil Départemental Ecole	10800
2157/2401 Epareuse	29000	13251/2303 CCPT Matériels divers RAR	2250
2183/2402 Ordinateur Médiathèque	1500	13251/2304 CCPT Ecole RAR	2903
2184/2402 Fauteuils + chariot Médiathèque	1050	13251/2305 CCPT Eglise RAR	591
2188/2403 Autolaveuse Salle Fêtes	4200	13258/2401 FIPHFP Tracteur+Epareuse	10000
2188/2403 Echelle garde-corps	1300	13251/2401 CCPT Tracteur + Epareuse	62300
2188/2403 Tondeuse Stade	5800	13258/2402 FIPHFP Ordinateur + Fauteuils + Chariot Médiathèque	2040
2188/2403 Friteuse + Frigo	1100	13251/2403 CCPT Friteuse + Frigo	458
2112/2404 Rte de Piron : terrains Sous + Mourgues	450	1323 FEC RAR :6222€ + 2023 : 466€ +2024 : 6600€	13288
040-21318 Travaux en régie	5000	040-2804182 Amortissement SYDEC	920
204182 Participation communale éclairage public bulles versée au SYDEC	4009	040-2804182 Amortissement SYDEC	1015
		040-2804182 Amortissement SYDEC : EP rural bulles	573
	339685,31		339685,31

Adopté à l'unanimité

- **Budget annexe du lotissement Lelanne :**

Fonctionnement :

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	97450	70 Vente produits	0
65 Autres charges de gestion courantes	50	75 Autres produits de gestion courante	0
002 Déficit fonctionnement reporté	55524,23	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	153024,23
	153024,23		153024,23

Investissement :

DÉPENSES		RECETTES	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	153024,23	16 Emprunts et dettes assimilés	153024,23
	153024,23		153024,23

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT SYDEC : ALIMENTATION LOTISSEMENT COMMUNAL : RÉSEAU DP AMÉNAGEMENT COLLECTIF PUBLIC - VIABILISATION LOTISSEMENT LELANNE : EAU ET ASSAINISSEMENT - ÉCLAIRAGE PUBLIC RURAL BULLES : REMPLACEMENT BULLES BOURG :

- **Alimentation lotissement communal : réseau DP aménagement collectif public - viabilisation lotissement Lelanne : eau et assainissement :** ces deux délibérations sont annulées car elles concernent le budget annexe du lotissement Lelanne et non le budget de la commune.
- **Éclairage public rural bulles : remplacement bulles Bourg :** Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la subvention d'équipement concernant l'éclairage public rural bulles : remplacement bulles bourg, en cours de versement SYDEC doit être amortie (4008,06€).
Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire (Chapitre 040 et 042)
Il propose de fixer la durée d'amortissement de cette subvention à 7 ans à compter de l'exercice budgétaire 2024.
Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- **Arènes :**
Fuites toiture : deux devis ont été effectués : Rénovation partielle de 3 faitages, rives et arêtiers : 3288€ TTC - Rénovation totale des faitages, rives et arêtiers : 9699,60€ TTC
Demande de faire effectuer un autre devis pour la rénovation totale.
Accord pour le devis de rénovation partielle.

Deux devis ont été effectués : pour le traitement contre les termites : 2963,87€TTC et pour le traitement contre les capricornes et vrillettes : 22849,32€ TTC.

Demande de faire effectuer un autre devis pour le traitement contre les capricornes et vrillettes. Accord pour le devis traitement contre les termites.

- **Commune nouvelle** : un rendez-vous a eu lieu à la Sous-Préfecture avec la Mairie de Meilhan, de Le Leuy et de Saint-Yaguen. Les services de la direction des finances publiques étaient présents. La création de la commune nouvelle sera à acter obligatoirement avant le 31 décembre 2024 par arrêté. La DGFIP de Dax va réaliser un projet de budget commun aux 3 communes pour le mois de juin. Si la création est effective au 1^{er} octobre 2024, il y aura un budget commun sinon il y aura encore un budget par commune en 2025.

Par rapport aux employés, il est conseillé de prendre attache avec le Centre de Gestion des Landes.

Une autre rencontre avec les services de la Sous-Préfecture est prévue en juin.